



Réunion de Bureau
Communauté de Communes du Pays de Salers
Réunion du Lundi 7 septembre 2015

Etaient présents : Messieurs Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE, François DESCOEUR, André DUJOLS, Jean-Yves BONY, François LACHAZE, Régis JOUDRIER.

Excusés : néant.

Ordre du Jour

1. Déchetterie de Pleaux
 2. Travaux d'économies d'énergies
 3. Maîtrise d'œuvre Hôtel d'entreprises
 4. Schéma de Coopération de Développement Intercommunal
 5. Questions diverses
-

1. Déchetterie de Pleaux

→ Les élus valident à l'unanimité l'acte de sous-traitance entre la SARL Maçonnerie BLANC et la SOREDAL Centre Auvergne.

2. Travaux d'économies d'énergies

Le Président rappelle la participation de la communauté de communes pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics qui permet aux communes d'accéder à des subventions régionales. Il précise qu'il convient de déposer rapidement les dossiers les plus avancés au plus tôt, en raison des modifications d'organisation que vont subir les conseils régionaux.

3. Maîtrise d'œuvre Hôtel d'entreprises

→ Les élus, à l'unanimité, décident de retenir la proposition du cabinet Atelier Site Architecture pour un montant de 12% de l'estimation des travaux HT.

4. Schéma de Coopération de Développement Intercommunal

Le Président rappelle les travaux sur la réforme territoriale. Il précise que dans le Cantal, seules 6 communautés de communes (CDC) comptent moins de 5000 hab. Il précise également que le cadre général de la loi est la création de CDC de + de 15000 hab, et que les CDC de 5000 hab ne peuvent être considérées que comme des exceptions.

Il rappelle d'autre part le fonctionnement de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et sa composition. Il précise que le Préfet « propose » un schéma.

Les communes et la cdc ont 2 mois pour donner leur avis : favorable ou défavorable à la proposition du Préfet.

L'ensemble des avis des 38 communes (Pays de Salers + Pays de Mauriac) + 2 CDC seront présentés en CDCI.

A la suite de cette étape, des amendements pourront être déposés par les membres de la CDCI puis votés par cette même commission. En dernier recours, le Préfet pourra soit suivre l'avis de la CDCI, quel qu'il soit, soit décider de passer outre et d'imposer le SDCI qu'il a proposé.

Le Président rappelle également que la réforme territoriale prévoit la prise de nouvelles compétences pour les intercommunalités : accueil des gens du voyage, eau, assainissement, tourisme...

Débat :

Les élus soulignent :

- L'absence de tous renseignements d'ordre financier, fiscal et de gouvernance
- Que le Pays de Salers est un territoire de projets et un territoire rural solidaire avec une image forte
- Que les élus doivent pouvoir décider de l'avenir de leur intercommunalité

Le Président rappelle qu'une première réunion avec les maires du Pays de Salers aura lieu le 21 septembre prochain.

5. Questions Diverses

a. Demande de subvention Aspect pour 20^e anniversaire

→ Les élus valident, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 500€.

b. Adhésion CAUE

→ Les élus, à l'unanimité, décident de ne pas donner de suites positives à cette demande.

c. Adhésion Auvergne Nouveau Monde

→ Les élus, à l'unanimité, décident d'ajourner cette demande.

d. Remboursement taxe de séjour, trop perçu

→ Les élus, à l'unanimité, valident le remboursement du trop perçu.